

# CHARTRE DE MAJEURE POLITIQUE ET GOUVERNEMENT

## DESCRIPTION GÉNÉRALE

La majeure « Politique et gouvernement » invite les étudiants à comprendre les **modes de l'action et de la prise de décision publiques**, le **rôle des États et des institutions**, ainsi que les **spécificités de la vie politique**, aux échelons **local, national, européen, régional et international**, dans une approche historique et comparée.

Ces axes, à l'étude desquels le **droit** et la **science politique** prennent une part importante, sont appréhendés dans le cadre d'un **échange pluridisciplinaire constant**, dans le champ des sciences sociales.

## OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

La majeure Politique et Gouvernement permet aux étudiants d'acquérir des clés d'interprétation leur permettant de :

- S'initier aux spécificités du **raisonnement juridique**, à l'écrit comme à l'oral,
- **S'orienter dans les différents environnements institutionnels** contemporains,
- Se familiariser avec les outils nécessaires à la compréhension de la **représentativité**, de la **légitimité** et de l'**efficacité** d'une décision publique.

## FORMATS PÉDAGOGIQUES

La majeure Politique et Gouvernement se déploie, au cours de la deuxième année, à travers deux types de contenus :

- **Des enseignements fondamentaux**, favorisant les grands groupes, autour de l'étude des problématiques centrales de la majeure,
- **Des ateliers méthodologiques**, visant à approfondir, en petits groupes, les compétences techniques des étudiantes et étudiants autour d'objets en lien avec la majeure.

Ces enseignements sont complétés par des séminaires (un séminaire durant le semestre d'automne, trois durant le semestre de printemps).

## Les enseignements fondamentaux

Les enseignements fondamentaux proposés dans la majeure Politique et Gouvernement sont organisés autour :

- D'un **cours d'approfondissement en droit** (au semestre d'automne) de 48h,
- D'un **cours d'approfondissement en science politique** (au semestre d'automne) de 48h,
- D'un **cours pluridisciplinaire** (au semestre de printemps) de 24h.

### **Cours d'approfondissement en droit (24h de cours magistral + 24h de conférence de méthode – 6 crédits ECTS) : droit constitutionnel**

Dans la continuité de l'enseignement fondamental de première année, il s'agit ici de proposer une **étude des institutions de la Vème République**, dans une approche comparée, en mobilisant l'histoire du droit, et en proposant une initiation à la technique juridique. Outre la naissance de la Constitution de 1958, ce cours a vocation à étudier la mise en place des équilibres institutionnels actuels. Il étudiera par conséquent les mutations du modèle constitutionnel proposé par la Ve République, qui a progressivement intégré de nouvelles exigences démocratiques (démocratie participative), de nouveaux horizons de souveraineté (construction européenne), et de nouveaux acteurs (montée en puissance du juge).

### **Cours d'approfondissement en science politique (24h de cours magistral + 24h de conférence de méthode – 6 crédits ECTS) : politique comparée**

Le cours d'approfondissement de science politique consiste en un cours de **politique comparée**, vise à sensibiliser les étudiantes et étudiants aux méthodes et objectifs de la comparaison dans le domaine de la science politique afin de les aider à appréhender le monde politique contemporain dans toute sa diversité. Il prolonge l'introduction à la science politique de première année par l'étude comparée d'une région (l'Europe, l'Amérique Latine, le Moyen Orient etc..) et sa comparaison avec une sélection de cas extrarégionaux.

### **Cours pluridisciplinaire (24h de cours magistral – 3 crédits ECTS)**

Le cours pluridisciplinaire occupe une place particulière au sein de la majeure, puisqu'il permet un croisement des regards disciplinaires autour d'objets d'étude transverses. Il consiste, par exemple, en une introduction à l'analyse des politiques publiques. L'enjeu est d'ouvrir la boîte noire de la fabrique des politiques publiques pour permettre aux étudiantes et aux étudiants de dépasser une vision « fonctionnaliste » de l'action gouvernementale (à un problème bien défini un gouvernement apporte une réponse la plus efficace possible) pour saisir la complexité des mécanismes à l'œuvre. Il s'agit de prendre connaissance des différentes phases de la construction des politiques publiques, de leur mise en œuvre et de leur évaluation, en identifiant le poids des institutions, le rôle des idées et l'influence des différents acteurs dans ces processus.

## Les ateliers méthodologiques

Par le biais des ateliers méthodologiques, les étudiantes et étudiants s'exercent à acquérir des **compétences techniques valorisables**, en lien avec les thématiques de la majeure Politique et Gouvernement. Ces compétences s'appuient sur le développement d'une **capacité de travail autonome, et en groupe, des étudiantes et des étudiants**.

Par ailleurs, les ateliers donnent aux étudiantes et étudiants les outils nécessaires pour **mettre les objets du politique à une distance critique suffisante**, ce qui permet d'en saisir toute la complexité.

Quatre approches méthodologiques différentes sont proposées au sein de la majeure :

- Des ateliers de **cartographie**,
- Des ateliers d'**études empiriques**,
- Des ateliers d'**études juridiques**,
- Des ateliers de **simulation**.

### Définition des différents types d'ateliers méthodologiques

#### Les ateliers de cartographie

La cartographie est aujourd'hui un élément essentiel de la recherche en sciences *sociales*. *Par ailleurs*, « [n]ous vivons dans un monde d'images dont le volume et la diffusion sont en croissance rapide (révolution internet/réseaux sociaux, montée du big data, applications plus accessibles, etc.) »<sup>1</sup>. *Les ateliers de cartographie initient donc les étudiantes et les étudiants au « traitement graphique des données », entendu comme « l'ensemble des opérations qui transforment des informations lues (textes, nombres) en images vues (cartes, diagrammes, schémas) »*<sup>2</sup> *et visent notamment à exercer un regard critique sur les images produites et les interprétations de la réalité, ainsi que les choix de représentation, qu'elles véhiculent.*

#### Les ateliers d'études empiriques

Ces ateliers permettent aux étudiantes et étudiants de travailler, pendant un ou deux semestres sur des problématiques concrètes et réelles. Ces problématiques peuvent notamment provenir de commandes d'institutions extérieures en recherche d'expertise sur un champ d'étude donné, en lien avec leurs activités. Les ateliers sont répartis entre :

- **Des ateliers d'enquête qualitative** : dans la perspective d'une initiation, par la recherche en sciences humaines et sociales, autour des problématiques de la majeure, il s'agit, pour les étudiantes et étudiants ayant choisi ce type d'atelier, de mener un travail d'enquête de terrain de type qualitatif. L'objectif est d'étudier l'action publique dans le cadre d'une démarche se rapprochant d'une sociologie de l'action publique ou d'une histoire des institutions chargées de la porter. Les étudiantes et étudiants pourront ainsi, en travaillant sur la matérialité administrative, identifier les effets de sentier, ainsi que les jeux d'acteurs, inhérents à toute conception ou mise en œuvre de l'action publique.

**Exemples d'angles d'approche** : travail prosopographique, travail d'entretiens, travail de recherche sur archives, travail autour d'Internet...

---

<sup>1</sup> <http://www.sciencespo.fr/cartographie/lire-faire-cartes/>

<sup>2</sup> Idem

**Exemples de thématiques** : animer un blog pour alerter et informer sur un sujet précis en lien avec la thématique de la majeure, faire une enquête sur les profils des Anciens de Sciences Po, etc.

- **Des ateliers d'enquête quantitative** : ce type d'atelier continue la perspective d'une initiation par la recherche en sciences humaines et sociales incluant un travail de terrain. Il s'inscrit dans l'optique d'une progression par rapport au cours de statistique du S2 de première année. Il s'agit pour les étudiantes et étudiants de manier les outils quantitatifs nécessaires pour traiter et modéliser des données à grande échelle, et, ainsi, étudier concrètement les impacts d'une politique publique ou d'un phénomène transverse à l'action publique.

**Exemples d'angles d'approche** : travail de recherche sur les réseaux sociaux, constitution et exploitation d'une base de données.

**Exemples de thématiques** : analyser les impacts des modifications de la carte scolaire sur les comportements des acteurs individuels ; évaluer les effets de la corruption sur la mise en œuvre des politiques d'aménagement du territoire, etc.

### Les ateliers d'études juridiques

Les ateliers d'études juridiques permettent aux étudiantes et étudiants d'être initiés aux **techniques de l'interprétation et du raisonnement juridiques**, ainsi qu'à l'**écriture du droit**. Ils reposent sur l'étude de cas et de textes juridiques (ex. travaux de recherche de jurisprudence). Ils ont pour objet d'amorcer une réflexion sur la **spécificité du droit dans son application**.

Ces ateliers proposent également une **initiation à la pratique oratoire** dans un contexte juridique.

### Les ateliers de simulation

Il s'agit de faire travailler les étudiantes et étudiants sur des **situations issues du champ d'étude de la majeure**, en les accompagnant collectivement vers l'identification d'une **réponse robuste au sujet donné**. Le politique étant un lieu de débat et de confrontation à la réalité, il apparaît notamment nécessaire que les étudiantes et étudiants de la majeure ait la possibilité de **s'initier aux techniques de négociation** (ex. modélisation de négociation internationale dans le cadre de la COP21). Dans le cadre de ces simulations, une attention toute particulière doit être portée sur une **modélisation réaliste des contraintes** diverses auxquelles sont soumis les différents acteurs impliqués. Les ateliers de simulation peuvent se dérouler en format intensif pendant les « Jours projets ».